

Edito

Le ministre Collin vient de renouveler son aide de 2 millions €, octroyée à tous les éleveurs professionnels wallons afin d'alléger les frais liés à l'identification des animaux et à la cotisation à ARSIA+, et ce à concurrence de 200€ par exploitation. Le solde est versé dans une caisse compensatoire destinée à indemniser ces mêmes éleveurs, victimes collatérales d'un blocage instauré par les autorités à la suite d'un incident sanitaire liée à une maladie réglementée. D'autre part, si nos informations sont exactes, le ministre Borsus vient de prolonger la réduction octroyée sur les cotisations au Fonds sanitaire, soit pour le secteur bovin une somme de +/- 3 millions €. Cette somme s'ajoute aux aides distribuées par le Fonds dans le cadre des programmes officiels de lutte (vacations vétérinaires, indemnités d'abattements, ristournes sur les analyses réalisées).

L'ARSIA n'est pas en reste puisque les réductions offertes en 2016 aux membres cotisants à ARSIA+ seront du même ordre de grandeur qu'en 2015 (+/- 4 millions €). Enfin, les éleveurs luxembourgeois et hennuyers bénéficient d'aides consenties par les députés provinciaux, Mme Th. Mahy et Mr G. Moortgat, dans le cadre de la surveillance des maladies, et plus précisément pour suivre l'avancée probable de la maladie de la langue bleue dans leurs provinces respectives. Toujours est-il que la somme finale restituée aux éleveurs wallons dans le cadre d'actions sanitaires en 2016 devraient ainsi dépasser les 10 millions €.

Ramenées à l'échelon d'une ferme, ces sommes ne sont probablement que peu de choses. Pourtant, elles ont permis de stabiliser voire diminuer les coûts du sanitaire pour autant qu'on adhère aux actions que l'ARSIA promeut. Les investissements consentis par chaque éleveur en participant aux différents programmes de lutte collectifs conduisent à un gain de rentabilité déjà évoqué dans les éditions précédentes mais qu'il me plaît de rappeler. Les comptabilités de gestion nous montrent qu'une exploitation atteinte de BVD dépense 75€ de plus par vache et par an qu'une ferme indemne. Une exploitation de statut IBR I2 dépense en moyenne 150€ de plus par vache et par an qu'une ferme I4.

Les décisions légales prises en matière de réduction de consommation des antibiotiques sont, j'en suis persuadé, une réelle opportunité de revoir notre manière de gérer le sanitaire en mettant notamment l'accent sur toutes les mesures de prévention de biosécurité et d'hygiène. Ces mesures à mettre en œuvre demandent, comme l'a si bien résumé le directeur du GDS de la Creuse invité à notre AG, « du jus de cerveau et de l'huile de coude ». Ces deux ingrédients coûtent certainement moins chers que les antibiotiques que nous allons épargner. Nous pourrions parler de tout cela... si vous nous faites le grand plaisir de votre visite sur notre stand à la Foire de Libramont.

Bonne lecture !

Jean Detiffe, Président de l'ARSIA

Foire de Libramont

Du 22 au 25 juillet 2016



Portail
Cerise



BVD, IBR, paratuberculose, GPS, avortements, ...
notre équipe vétérinaire répond à toutes vos questions.

Vous n'utilisez pas encore Cerise et vous souhaitez vous inscrire ? Vous êtes déjà utilisateur et vous voulez découvrir les dernières fonctionnalités ?
Nos spécialistes sont là pour vous aider !

BIGAME, qu'est ce que c'est ? A quoi ça sert ?
Nous vous présentons notre nouvelle base informatique de gestion des antibiotiques et des médicaments en élevage.

Notre stand se trouve dans le hall 1

Assemblée générale de l'ARSIA ... et lutte générale contre l'antibiorésistance

Le 22 juin dernier se déroulait l'Assemblée Générale de l'Arsia. La nécessaire partie statutaire des comptes et élections fut suivie d'une partie académique réunissant plusieurs orateurs impliqués chacun dans leur fonction dans la lutte contre l'antibiorésistance. Petit tour d'horizon de ce qui y fut partagé avec la centaine de participants présents.

Partie statutaire et élections

Nouveaux administrateurs...

Après la présentation et l'approbation des comptes et du budget, le Président de l'ARSIA Jean DETIFFE a remercié chaleureusement notre administrateur représentant le secteur Volailles, Mr Albert MARCHAL qui, avec bon sens et grande disponibilité, a assumé sa fonction pendant dix années. Mr Alain MARCHAL, éleveur de volailles à Héron, a été élu pour lui succéder.

Après un mandat « exceptionnel » ainsi que l'a souligné le Président, le Dr Roland DISTEXHE, atteint par la limite d'âge, quitte également le Conseil d'Administration de l'ARSIA au sein duquel il fut représentant de la profession vétérinaire et premier vétérinaire élu Vice-Président de l'ARSIA pendant 5 ans. Exceptionnel car dans le cadre de ses fonctions et en appui au Directeur des Ressources Humaines Pierre THIANGE, il a consacré un temps et une énergie considérables au suivi du chantier des nouvelles infrastructures, en particulier la modernisation et l'extension du laboratoire et des salles d'autopsie. Pour ses précieux conseils avisés et son enthousiasme, qu'il en soit ici vivement salué et remercié, au nom de tous les administrateurs de l'ARSIA.

Le Dr Peter HAAS, praticien vétérinaire à Saint Vith, le remplace désormais dans sa fonction d'administrateur.

... Et nouveaux délégués

Le Président a souhaité la bienvenue aux nouveaux délégués inscrits aux dernières commissions d'accompagnement (voir encadré ci-contre) et souligné leur rôle important de relais des nouvelles et actualités de l'ARSIA auprès des éleveurs, sur le terrain.

| ZONE/ SECTEUR | NOS NOUVEAUX DÉLÉGUÉS À L'ARSIA EN 2016 |
|---------------|---|
| SUD | Mr GIRS Michel de Obourcy Mr SON Christian de Isle-le-Pré Mr PIERARD David de Oppagne |
| CENTRE | Mme DENEFF-GOMAND Isabelle de Nil-Saint-Vincent Mme DECOSTER-PARIS Marie-Ghislaine de Jodoigne Mr FRIPPIAT Albert de Natoye Mr LAMBERT André de Mesnil-Saint-Blaise Mr LAMBERT Ruddy de Corbion |
| OUEST | Mr DENDAUW Philippe de Fontaine-Valmont Mr TAMINIAUX Zéphir de Sivry |
| EST | Mr PAULY Christian de Seraing-le-Château Mme VAN PUUMBROECK Erna de Faimés |

Avis à toutes et tous

Parmi les 240 postes de délégués disponibles, il en reste à pourvoir dont notamment trois dans le secteur des Ovins Caprins Cervidés (OCC) ainsi que dans le secteur porcin. Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec l'ARSIA.

Assemblée générale de l'ARSIA

L'antibiorésistance... l'affaire de tous !

L'antibiorésistance est devenue sans conteste l'affaire de tous les utilisateurs d'antibiotiques quel que soit le domaine de leur application et mobilise toujours davantage l'attention de nombreux acteurs de la santé animale.

L'ARSIA avait invité plusieurs d'entre eux à venir commenter cette problématique et leur expérience et propositions à ce propos, parmi lesquels le Dr J.-F. HEYMANS (AFSCA - Directeur « Santé animale et Sécurité des produits animaux »), le Dr F. DAL POZZO (AMCRA - coordinatrice), le Dr D. GUERIN (Président du GDS de la Creuse, France) et Mr J.-P. DUBOIS* (ARSIA - Directeur de l'identification).

J.-F. HEYMANS l'a d'emblée rappelé, la lutte contre l'antibiorésistance est une priorité du Gouvernement belge, des administrations et de l'ensemble des secteurs concernés. Elle passe par l'adhésion commune de ces derniers à la mise en œuvre des conseils et des règles, en préférant de la sorte à la « régulation », la « corégulation ». Un lien direct existe entre les quantités utilisées d'antibiotiques (AB) et la résistance des bactéries, d'où l'évidence d'appliquer un principe de lutte majeur : diminuer leur utilisation.

C'est que les compteurs s'affolent... Avec 10 millions de décès humains « annoncés » en 2050 dans le monde, le contexte est clairement celui d'un enjeu pour la santé humaine. Mais tant les causes que les conséquences concernent et la santé humaine et la santé animale selon le concept « One Health », avec sa composante environnementale et ses aspects économiques et sociétaux. Il s'agit donc de préserver, voire de sauver in extremis, des outils efficaces pour les uns et pour les autres.

En 1999 déjà, la Commission Belge de Coordination de la Politique Antibiotique (BAPCO), instance fédérale, encourageait à une consommation d'antibiotiques raisonnée en Belgique afin de lutter contre l'augmentation de la résistance.

En 2011, les pays voisins tels que les Pays-Bas accélèrent la mise en place de mesures de lutte et pour une production animale comparable, utilisent beaucoup moins d'AB vétérinaires. En termes de chiffres de vente d'AB, la Belgique occupe la - peu enviable - 7^{ème} place par rapport aux autres pays européens. Ceci a mené en 2012 à la création de l'asbl AMCRA, *AntiMicrobial Consumption and Resistance in Animals*, centre de connaissance relatif à l'utilisation des AB en Belgique et promulguant la réduction de leur usage. Les objectifs stratégiques de l'AMCRA sont le recours à 50 % d'antibiotiques en moins d'ici 2020, 75 % des antibiotiques les plus critiques en moins dans le même délai et 50 % d'aliments médicamenteux avec antibiotiques en moins d'ici 2017.

Une baisse régulière du nombre de kilos d'antibiotiques utilisés par kg de biomasse animale en Belgique a été observée entre 2011 et 2013. Cette baisse ne s'est pas maintenue en 2014 mais selon un communiqué de presse paru au lendemain de notre AG, en 2015 une diminution de 4,7% par rapport à 2014 a à nouveau été observée, soit une baisse totale de 15,9% entre 2011 et 2015. « Cela montre que les efforts continus déployés par tous les secteurs concernés pour la réduction de l'utilisation des antibiotiques, portent encore à des résultats et sont encourageants ».

Depuis 2016, la politique de lutte contre l'antibiorésistance s'inscrit dans un système de « corégulation » articulée autour d'une part d'une convention d'engagement entre les parties prenantes (voir plus loin) et les autorités et d'autre part d'une nouvelle législation.

Une convention sous le sens de l'obligation de moyens, non de résultats pour démarrer...

Cette convention annoncée lors de notre AG a été

signée le 30 juin dernier et rassemble pour la première fois les parties prenantes à savoir éleveurs, vétérinaires, associations et autorités autour de l'objectif de réduction de l'usage des AB.

Les partenaires de cette convention sont donc l'AMCRA, les autorités politiques (Ministres De Block et Borsus), administratives (AFSCA, AFMPS), les organisations professionnelles agricoles (FWA, BB, ABS), vétérinaires (UPV, VDV), l'industrie pharmaceutique, des fabricants d'aliments, les gestionnaires des cahiers des charges et bien entendu les laboratoires de première ligne que sont la DGZ et l'ARSIA.

La nécessité de clarifier la transmission des données liées aux antibiotiques et à leur utilisation a mené à la création d'une base centrale de données, « SANITEL-MED », en mai dernier.

Législation revue, améliorée et nouvel outil de lutte

Une nouvelle législation « Médicaments vétérinaires » va très prochainement voir le jour afin de moderniser l'AR datant de 2000, profiter des développements informatiques opérés depuis, mais aussi précisément d'en faire un outil légal de lutte contre l'antibiorésistance.

Outre la simplification administrative toujours appréciée et le principe du « Only-once », soit tout l'encodage obligatoire des données en une seule opération, cette législation ne se veut pas plus contraignante que les exigences imposées par la législation européenne, en tenant compte des spécificités belges, a précisé J.-F. HEYMANS.

Un nouveau volet d'importance concerne l'usage des antibiotiques et en particulier des AB « critiques », ainsi qualifiés car ils représentent le traitement de dernière chance pour de nombreuses maladies tant en médecine humaine que vétérinaire. Il s'agit précisément des céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} générations et des fluoroquinolones de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} générations. Selon cette législation, ces AB critiques ne pourront plus être utilisés en préventif dans les lots d'animaux sains. Les animaux malades en général, et des animaux sains en contact avec des animaux malades (traitement dit « métaphylactique ») pourront toutefois encore en recevoir mais selon certaines conditions. Un diagnostic vétérinaire doit être posé, suivi d'un prélèvement aux fins d'une identification bactérienne et d'un antibiogramme avec, in fine, l'utilisation d'un AB critique s'il se révèle être le seul efficace...

Cette analyse sera valable 6 mois ou un an selon les espèces (1 an pour les bovins). Quelques exceptions sont faites lorsque le prélèvement n'est pas possible, ou encore en cas d'urgence où seul le vétérinaire peut intervenir de suite, en attendant les résultats de l'analyse et de l'antibiogramme. Enfin l'utilisation des tubes intra-mammaires n'entre pas en compte pour le moment ainsi que les chevaux et animaux domestiques.

Outre la simplification administrative toujours appréciée et le principe du « Only-once », soit tout l'encodage obligatoire des données en une seule opération, cette législation ne se veut pas plus contraignante que les exigences imposées par la législation européenne, en tenant compte des spécificités belges, a précisé J.-F. HEYMANS.

Une centralisation des données valorisée pour l'élevage

Le vétérinaire devra transmettre ses données d'utilisation des AB vers SANITEL-MED ou via un système tiers tel BIGAME (voir encadré plus loin), ou autre logiciel selon son choix et ce de manière trimestrielle au minimum. Les enregistrements des AB utilisés pour porcins, poulets de chair, poules pondeuses et veaux de boucherie sont d'ores et déjà devenus obligatoires. L'éleveur peut consulter ces données et les corriger au besoin.

Un des grands objectifs de ces obligations est l'usage qu'il en sera fait ensuite sous forme de feed back vers le terrain, tant au niveau de chaque exploitation qu'au niveau général comme l'ont annoncé les deux intervenants. En comparant les données d'utilisation des AB issues du terrain et le suivi des résistances, révisé par l'AFSCA en collaboration avec l'ARSIA/DGZ et le CERVA, les objectifs de réduction et leurs effets réels sur les résistances pourront être évalués par l'AMCRA. Par ailleurs, en collaboration avec tous les intervenants, vétérinaire, éleveur, fournisseur d'aliments, autorités, scientifiques... et compte tenu de ses caractéristiques et problématiques propres, chaque exploitation sera analysée et recevra une proposition de plan adapté selon sa spécificité d'élevage.

Les alternatives...

F. DAL POZZO a abordé « l'autre » manière d'aborder la lutte, non moins essentielle... Car avant de recourir aveuglément et systématiquement aux AB, il faut en effet s'intéresser à l'interaction animal/maladie et savoir reconsidérer l'équilibre entre l'hôte avec toutes ses composantes, immunité, flore microbienne, vaccination, aliments, bien-être animal, hébergement, biosécurité... et la bactérie avec sa virulence, sa pathogénicité, sa contagiosité. L'antibiothérapie ne doit s'y introduire qu'en cas de rupture de cet équilibre hôte - bactérie. F. Dal Pozzo voit là un concept de prévention global et alternatif qui dans le cadre de la lutte mérite amplement d'être exploité et appliqué dans tout élevage.

... et leur mise en application

C'est bien dans ce sens qu'a abondé le Dr D. GUERIN, Directeur du GDS de la Creuse, en présentant le plan ECOANTIBIO 2017, soit le plan national français de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire.

Dans ses grandes lignes, il est fort semblable aux mesures prises en Belgique. Une démarche supplémentaire intéressante est la visite sanitaire vétérinaire annuelle et obligatoire, prise en charge par l'Etat. Un thème sanitaire y est abordé et cette année est précisément celui de la lutte contre la résistance aux AB.

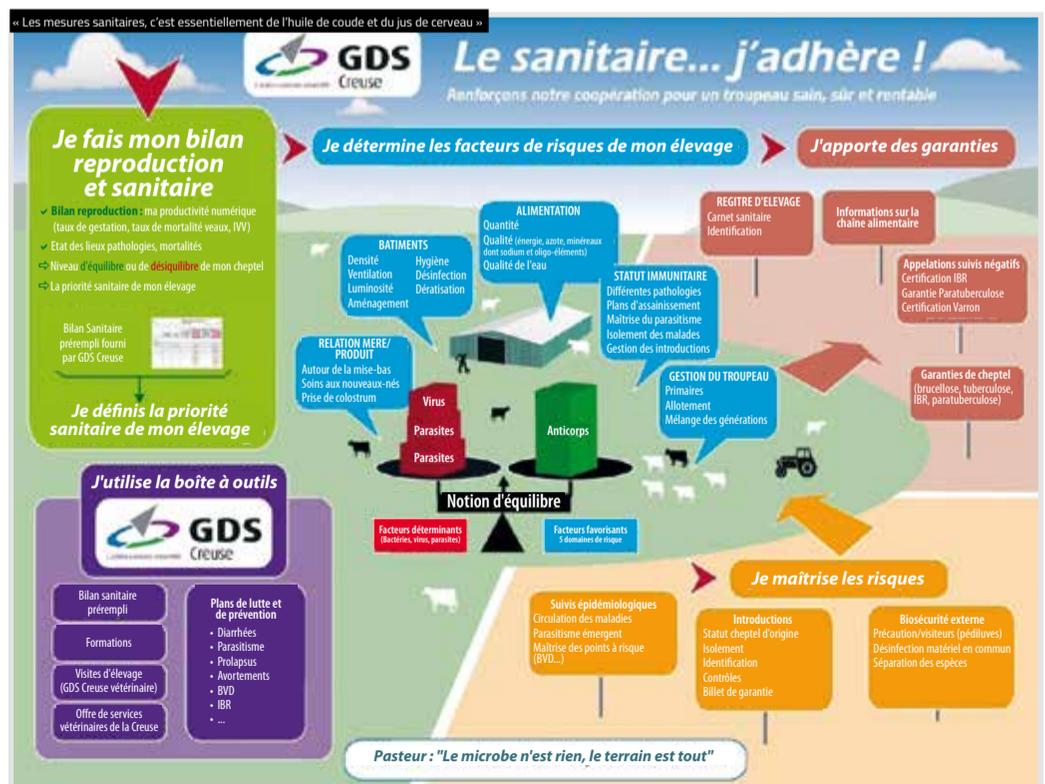
Parmi les autres mesures phares mises en place en France depuis de nombreuses années, les interventions sanitaires pour diminuer le risque de maladies sur le terrain et dès lors le recours aux AB, sont prioritaires. D'où le développement en Creuse d'un plan de gestion sanitaire qui se veut fédérateur et préventif.

« Le sanitaire, j'adhère ! »

Tel est le slogan du plan présenté par le Dr GUERIN selon le principe redondant qu'en matière sanitaire, on ne peut agir efficacement que si on joue « collectif ». L'augmentation constante des effectifs d'animaux dans les troupeaux le nécessite. Cela passe par une évolution, voire une révolution... de la relation éleveur-vétérinaire, intégrée dans le management général de l'élevage. Une zone d'élevage et un troupeau sains, ce sont des résultats économiques renforcés, un bien-être animal amélioré, des utilisations de médicaments réduites, dont les antibiotiques.

Pour clarifier le plan, D. GUERIN a présenté le schéma ci-dessous, lequel vaut la peine de s'y attarder car il réunit tout ce que requiert une gestion sanitaire cohérente. L'orateur ajoute en exergue « les mesures sanitaires, c'est essentiellement de l'huile de coude et du jus de cerveau » !

En bref, il faut d'abord dans tout élevage évaluer sa situation, et pour ce faire **prendre le temps** de faire un bilan au moins une fois par an. « Si un problème sanitaire est manifeste, c'est qu'il y a des facteurs de risque dans l'élevage... ». Il faut s'atteler à les déterminer et les corriger pour pouvoir ensuite apporter des



*L'exposé de Mr DUBOIS a fait l'objet d'un article dans l'Arsia Infos du mois de juin dernier. (Disponible sur notre site www.arsia.be)

garanties tant envers les consommateurs que les éleveurs potentiels acheteurs...

C'est en utilisant la « boîte à outils » proposé par le GDS Creuse (ndlr: équivalente à celle de l'ARSA) que le troupeau peut éviter les contaminations et maintenir un niveau sanitaire de qualité, grâce aux divers plans de lutte et de prévention proposés.

Certains éléments de ce tableau méritent d'être quelque peu développés ici, notamment la « notion d'équilibre », avec d'un côté la pression infectieuse (virus, bactéries, parasites) et de l'autre les défenses immunitaires (anticorps). Prenons l'exemple du veau à la naissance, dont le statut est en déséquilibre: aucune défense immunitaire et une pression infectieuse extérieure soudaine, liée à l'environnement et à l'alimentation.

Quand surviennent des problèmes de diarrhée parmi les veaux, connaître le capital immunitaire acquis lors de la prise du colostrum pourvoyeur d'anticorps, autrement dit lors du « transfert d'immunité », est primordial. Or en Creuse, sur 3000 éleveurs, 600 demandent une analyse des matières fécales... et à peine une centaine recourt à l'analyse du transfert immunitaire, déplore le Dr GUERIN. Evaluer les capacités de défense de l'animal est pourtant aussi important que d'identifier le germe responsable de diarrhée...

En ce qui concerne les facteurs déterminants, bactéries, virus... des études montrent qu'autant dans les élevages sains que les autres, les mêmes germes sont identifiés. En Creuse, on trouve par exemple des « coccidies » dans plus de 80% des élevages... mais seuls 20% des élevages ont des « coccidioses » en tant que telles. Dans ces derniers donc, les conditions d'élevage ont été favorables à « l'expres-

sion pathologique » des parasites.

Dans la même idée, une enquête faite par le GTV (Groupement Technique Vétérinaire) en Bourgogne et en Auvergne dans les élevages confrontés aux diarrhées néonatales montrent la même répartition des colibacilles, cryptosporidies et rotavirus/coronavirus... que dans les élevages sains! Ce qui fait donc la différence n'est pas la présence du germe, mais bien celle des facteurs favorisants... Si ces derniers favorisent la pression infectieuse et altèrent le capital immunitaire, la maladie prend le pas.

D. GUERIN classe les facteurs favorisants en 5 domaines de risque. 70% des problèmes sont liés à l'alimentation: trop, pas assez ou déséquilibrée. Interviennent également les bâtiments inadaptés, le statut immunitaire déficitaire, la relation mère/veau (transfert d'immunité) et la gestion du troupeau.

Le bilan d'un troupeau commence par celui de la reproduction (taux de gestation, taux de mortalité des veaux et intervalle de vêlage), fonction généralement la première atteinte lorsqu'il y a un problème dans une exploitation. Ensuite dresser un état des lieux des pathologies et des mortalités dans l'élevage. En Creuse, le tout est consigné dans un carnet sanitaire. Ce bilan sanitaire pré rempli (sur base des obligations réglementaires enregistrées par l'éleveur) est envoyé annuellement par le GDS Creuse et complété par l'éleveur avec son vétérinaire. Sur base des naissances enregistrées et des mortalités, des seuils d'alerte sont déterminés, à savoir un taux de mortalité supérieur à 5% et un intervalle de vêlage de plus de 370 jours. Les pathologies rencontrées dans l'élevage sont ensuite listées et quantifiées. Il en ressort une classification de la



BIGAME

La simplification administrative

Avantages pour le vétérinaire

Une seule prestation

- Facturation
- Elaboration des DAFs
- Gestion du Registre Médicaments
- Communication officielle « Ab* » SANITEL-MED
- Communication selon 3 interfaces (au choix)

Retour d'informations des troupeaux clients

- Données sanitaires
- Données laboratoire
- Données hygiène
- Données techniques

- ⇒ Indicateurs de gestion des troupeaux
- ⇒ Indicateurs de consommation Ab*

Avantages pour l'éleveur

Simplification administrative

- DAFs électroniques
- Registre Médicaments automatisé
- Gestion de la pharmacie
- Déclarations ICA électroniques
- Contrôles limités

Conseils optimisés et personnalisés

- Indicateurs de gestion du troupeau
 - Santé
 - Performance
- Indicateur de consommation médicaments
- Amélioration de la gestion technico-économique

*Ab = antibiotiques

situation sanitaire en « favorable », « dégradée » ou « très dégradée ». Sur base de cette analyse, l'éleveur détermine la priorité sanitaire dans l'élevage, cherche les solutions avec un encadrement vétérinaire et les applique.

Aux dires du Dr GUERIN, une des difficultés les plus rencontrées dans l'utilisation de cet outil est... la

remise en cause de sa façon de travailler. Quel éleveur n'a par exemple pas du mal à reconnaître que ses veaux reçoivent un colostrum inadéquat...

La démarche en vaut pourtant clairement la peine et ne peut qu'apporter du bénéfice à son élevage en agissant dès l'entrée et non à la sortie de la problématique.

L'adhésion des responsables politiques

José RENARD, représentant et chef de cabinet adjoint de René COLLIN, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme.

Au terme de l'AG, le représentant du Ministre a d'emblée souligné l'un des messages importants « Tout ce qui contribue à ne plus devoir demander un document qui existe ailleurs, nous adhérons ! » et a salué la mise en place de la plate-forme BIGAME, outil de simplification et de gestion utile à l'éleveur et son vétérinaire.

Si la lutte contre l'antibiorésistance relève de compétences fédérales, la Région Wallonne (RW) y adhère également, car c'est avant tout l'affaire de tous et que l'approche « One Health » est soutenue par le Ministre wallon. Il ne faut par ailleurs pas négliger l'intérêt économique d'une telle lutte sur nos élevages. L'utilisation systématique des AB en élevage intensif a clairement un impact négatif en termes d'image auprès du public. Nos élevages wallons, davantage extensifs et liés au sol, méritent d'être valorisés. La maîtrise de l'utilisation des AB devient un argument commercial supplémentaire. « Notre communication, nos labels de qualité doivent se renforcer en s'appuyant sur les outils de traçabilité, de prévention et de contrôle mis en œuvre par les éleveurs et développés par des associations telle que l'ARSA. Tout ce qui a été présenté au cours de cette AG doit y concourir ».

En termes d'aides émanant de la RW, J. RENARD a rappelé l'existence du Fonds géré par l'ARSA, ayant pour but d'indemniser les éleveurs en cas de dommages et pertes conséquents aux mesures de lutte contre les maladies légalées.

Par ailleurs, le subside de 200€ pris en charge par la RW dans la cotisation ARSA+, reconduit en 2016, doit inciter les éleveurs à utiliser les méthodes sanitaires préventives tels que le recours au labo pour l'identification des germes et les antibiogrammes, dans le contexte d'une utilisation raisonnable et raisonnée des antibiotiques. « Tout investissement, c'est se priver de ressources à un moment donné... pour bénéficier d'un retour positif ultérieur ».

La RW soutient aussi un volet « Recherche » dont précisément un projet d'encadrement de la filière laitière et de son utilisation d'antibiotiques, témoignant ainsi également de son intérêt porté à la thématique de l'AG de l'ARSA.

Th. DETOBEL, représentant W. BORSUS, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale.

Le Représentant a souligné le rôle essentiel que joue l'ARSA auprès des éleveurs en matière de santé animale et d'identification en Wallonie. En effet, l'ARSA est, d'une part, capable de gérer une crise et, d'autre part, d'assurer le service de routine à ses membres et mérite tout le soutien du fédéral, maintenu malgré le contexte budgétaire.

Des services méritent d'être mis en lumière, la surveillance sanitaire entre autres avec le ramassage de cadavres et d'avortons sur toute la Wallonie et leur autopsie, financés en grande partie par l'enveloppe de l'AFSCA. « Le maillage ainsi réalisé aide, d'une part, à suivre l'évolution de la plupart des maladies potentiellement zoonotiques qui s'expriment notamment par un avortement et, d'autre part, d'identifier très rapidement les émergences (la maladie de Schmallenberg et la leptospirose en sont de bons exemples). Il s'agit là de l'épine dorsale de la surveillance sanitaire wallonne. Ce concept impressionne d'ailleurs les délégations étrangères à qui nous le présentons ».

Développé dans la province de Hainaut, le projet de réseau de fermes sentinelles⁷ mettant leurs animaux à disposition pour surveiller une série de maladies définies au préalable, retient aussi toute l'attention du Ministre, car il mériterait d'être étendu à l'ensemble des provinces. « A l'image d'un ensemble de stations météo qui collectent une série d'informations, ce réseau, réel complément à la surveillance des cadavres, permet de suivre la situation vis à vis des maladies étudiées ».

Enfin, l'acheminement des échantillons et leur traitement rapide est extrêmement important pour répondre aux exigences tant des éleveurs soucieux de la santé de leur cheptel que des autorités.

Tous les outils développés à l'ARSA, seule ou en partenariat avec les différentes instances officielles, qu'il s'agisse de locaux, programmes informatiques, nouveaux tests ou stratégies de lutte contre les maladies, visent autant les maladies réglementées que les maladies dites économiques, qui ont toutes deux un impact important sur la rentabilité des exploitations.

« Une ferme n'est rentable que si son cheptel est en bonne santé, c'est une condition sine qua non » insiste le représentant du Ministre BORSUS et ajoute, « connaissant les difficultés de trésorerie que rencontre le secteur, la bonne santé du cheptel doit être garantie afin d'éviter d'encore ajouter des obstacles

sur le parcours difficile que vivent les éleveurs au quotidien ».

C'est pourquoi Le Ministre défend avec détermination, auprès des instances européennes, la position de la Belgique en faveur d'un modèle agricole qui puisse à la fois maintenir l'emploi dans le monde agricole et offrir un niveau de vie décent pour les agriculteurs. Mais également proposer des produits agricoles de qualité, en quantité suffisante et à des prix abordables pour le consommateur, élevés et cultivés dans le respect de l'environnement et prenant en considération le défi que représentent les changements climatiques.

Parmi quelques mesures importantes, la pérennisation des mesures d'exonération fiscale sur les aides de la PAC (économie de 20 millions € par an), la diminution des cotisations au Fonds de santé animale pour 2014 et 2015 (économie de 4 millions € en 2014 et 2015, soit près de 16 millions € au total ou encore l'assouplissement depuis 2014 du paiement des cotisations sociales pour les secteurs agricole et horticole.

Il est primordial aux yeux du Ministre BORSUS de valoriser les agriculteurs. « Etre agriculteur ne se limite pas à être dans ses champs ou dans ses étables... Il s'agit d'un métier entrepreneurial multidisciplinaire requérant un ensemble d'aptitudes variées de nature agronomiques, scientifiques, commerciales, mécaniques, informatiques, météorologiques et bien sûr comptables ».

Travailler avec le « vivant » oblige aussi à relever en permanence des défis. Celui de la résistance aux antibiotiques en est un désormais. Th. DETOBEL a rappelé le message alarmant de l'OMS en novembre dernier: « si rien ne bouge, le monde risque d'entrer dans une ère post-antibiotique dans laquelle les infections courantes pourront recommencer à tuer ».

Il faut donc placer ce débat dans un contexte global qualifié à très juste titre de « One Health », « Une seule Santé », c'est-à-dire en prenant en compte et en connectant les éléments liés à la santé humaine, à la santé animale et à l'environnement et en les connectant.

Largement évoquées au cours de l'AG de l'ARSA, la convention globale réunissant tous les acteurs concernés et l'adaptation de la législation sur les médicaments vétérinaires ont mobilisé activement les services fédéraux.

Et de conclure, « Tous animés ici par une même volonté, nous avons tout pour réussir, pour surmonter la crise que connaît le secteur et avancer, plus forts et plus confiants, vers un avenir positif pour notre agriculture, pour nos agriculteurs ».

*Voir en page 4

Bulletin épidémiologique

Santé animale - Avortement / Bulletin n° 10 - juillet 2016

Réseau Wallon d'Epidémio-Surveillance des Avortements Bovins

Assurer un retour d'informations vers le terrain en ce qui concerne les **avortements bovins** fait partie des priorités de l'ARSIA. Ce bulletin trimestriel vise à partager les informations et à créer un poulx commun aux acteurs de la surveillance des avortements en Wallonie (Éleveurs - Vétérinaires - ARSIA - AFSCA).

Pour plus d'informations
Dr. Laurent Delooz
@ avo@arsia.be
083 23 05 15 - option 4

Six années de suivi du Protocole Avortement en Wallonie

Le bilan

A l'occasion de la dixième édition de ce bulletin épidémiologique, l'ARSIA tire le bilan de 6 années de surveillance soutenue des avortements chez les bovins au sein de nos élevages wallons.

Quelques chiffres liés au travail réalisé :

- Près de 25 000 fœtus autopsiés,
- Plus de 20 000 sérums analysés,
- Au sein de 7 000 troupeaux bovins différents,
- Dans plus de 75% des troupeaux naisseurs wallons.

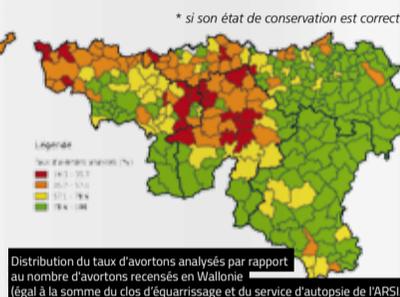
La surveillance des avortements et des maladies qui en sont responsables est et doit être l'affaire de tous. La brucellose en particulier et dont le signe le plus fréquent est l'avortement justifie à elle seule, lorsqu'il se présente, la récolte et l'envoi systématique de prélèvements au laboratoire.

La carte ci-contre illustre la distribution wallonne des avortons analysés à l'ARSIA. Si la grande majorité des éleveurs situés en provinces de Luxembourg et de Liège soumettent à l'analyse la grande majorité de leurs avortons, force est de constater que certaines zones présentent une faible adhésion au Protocole avortement... Parallèlement, d'autres résultats chiffrés nous permettent d'observer que c'est précisément au sein de ces mêmes entités que le taux de pertes liées aux avortements est le plus élevé.

Riches d'enseignement, ces constats nous motivent à mener des actions de sensibilisa-

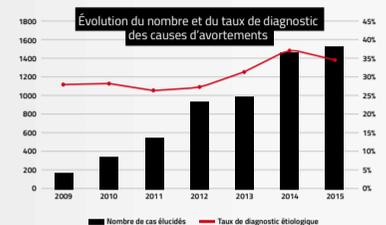
tion davantage ciblées sur les communes moins impliquées. L'objectif d'efficacité de la surveillance de la brucellose ainsi que de l'ensemble des autres maladies (voir plus loin) le nécessite. Un avorton non analysé, c'est une opportunité ratée pour un éleveur de pouvoir identifier un germe éventuellement présent... et dès lors de « laisser courir le loup dans sa bergerie ».

Par ailleurs, si le choix d'envoyer un avorton* au labo... plutôt que directement au clos constitue une démarche utile et positive pour la santé du troupeau de l'éleveur, elle ne l'est pas moins pour l'ensemble des éleveurs. Faut-il le rappeler, la plupart des germes se disséminent entre troupeaux au rythme des mouvements d'animaux.



« Topo » des cas détectés et/ou élucidés

- Sur base d'un panel d'analyses testant 15 maladies abortives possibles, la cause de l'avortement est identifiée plus d'une fois sur 4 (voir graphique).
- Deux foyers de brucellose ont été identifiés grâce aux avortements signalés, en 2010 et 2012,
- Un épisode sévère de naissances de fœtus mal formés, lié à la circulation du virus de Schmallenberg (jusqu'à 20% des fœtus concernés) a été suivi de près en 2011-2012,
- L'émergence d'une maladie à l'origine d'avortements et de fœtus atteints de jaunisse a été repérée, au cours du deuxième semestre 2014. Les analyses ont permis de mettre en évidence la leptospirose.



Ces résultats et ces événements attestent indéniablement de la nécessité de mener, en lien étroit avec un service performant de diagnostic, une étude assidue et à large échelle des avortements et de leurs causes, tel que le propose et l'assure le réseau de surveillance des maladies animales.

« Le Protocole Avortement », c'est bien plus que la brucellose, c'est aussi :

- Néosporose
- BVD
- Fièvre Q
- Ehrlichiose bovine
- Chlamydie
- Leptospirose
- Salmonellose
- Listériose
- Campylobactériose
- Yersiniose
- Aspergillose et autres mycoses
- BHV4
- Fièvre catarrhale ovine
- Maladie de Schmallenberg
- Trichomonose bovine
- Anomalies congénitales dues aux toxiques (plantes,...), virus, tares génétiques
- Données d'autopsie renseignant sur d'éventuelles carences en oligo-éléments

Une question ?

- Chaque troupeau est unique et nécessite des solutions particulières... C'est pourquoi l'ARSIA souhaite connaître vos attentes au sujet du « Protocole Avortement ». Votre avis nous intéresse !
- Une question à propos des résultats d'analyses « Avortements », nous sommes là pour y répondre.
- Vous faites partie d'un groupe d'éleveurs et vous souhaitez en savoir plus sur les avortements bovins ? A votre demande, une formation peut être organisée.

Les Provinces de Hainaut, du Luxembourg et le Fonds Sanitaire aux côtés des éleveurs



La maladie de Schmallenberg et la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) ou « maladie de la langue bleue », font encore l'actualité cette année. Il y a fort à parier qu'on n'ait hélas pas fini d'en parler. L'ARSIA est sur le qui-vive, avec le soutien du Fonds sanitaire et des Provinces de Hainaut et du Luxembourg.

Ces deux maladies qui semblaient avoir disparu de la circulation se sont récemment manifestées... Le sérotype 8 du virus de la FCO, déjà présent de 2006 à 2010, a fait sa réapparition en septembre 2015 dans le centre de la France et semble progresser vers nos frontières. Le virus de Schmallenberg, présent en Allemagne, a quant à lui été identifié chez nous sur deux avortons, en avril dernier. Les températures estivales plus élevées laissent craindre la résurgence rapide et importante de ces virus dans nos régions. En effet, il s'agit de deux maladies dites « vectorielles », transmises par des mouches ou « culicoides », dont la présence augmente avec la température...

Grâce au soutien financier des Provinces de Hainaut, du Luxembourg et du Fonds sanitaire, plusieurs mesures de veille sanitaire sont menées à l'ARSIA, avec pour objectif principal l'information suivie des éleveurs et de leurs vétérinaires sur le territoire wallon.

Veille en ferme et appui financier

Les actions menées en 2016 dans les fermes de veille sanitaire (projet FVS) et soutenues par la Province de Hainaut (20 fermes) et le Fonds (2 fermes) permettent d'assurer la surveillance de la circulation potentielle des 2 virus en question. Pour ce faire, des échantillons de sang de veaux nouveau-nés et de lait de tank sont régulièrement prélevés et analysés afin de mettre en évidence les « traces » d'une circulation récente des virus recherchés.

Sur chaque avorton autopsié à l'ARSIA, une recherche des anticorps Schmallenberg, financée par le Fonds sanitaire, est systématiquement programmée dans le cadre du Protocole Avortement géré à l'ARSIA (voir article ci-dessus).

Les Provinces de Hainaut et du Luxembourg subsidient quant à elles la détection d'anticorps FCO sur tout avorton provenant de leurs élevages. Afin d'augmenter les chances de détecter rapi-

dement des indices de circulation de la FCO, elles appuient par ailleurs la recherche mensuelle des anticorps sur lait de tank dans un grand nombre de troupeaux laitiers non vaccinés.

Vigilance au labo... et sur le terrain

En avril, concomitamment à la découverte du virus de Schmallenberg sur 2 avortons, deux veaux porteurs d'anticorps spécifiques de la maladie sont nés dans une des fermes de veille. Ces derniers sont toutefois en bonne santé et aucun symptôme de la maladie n'a été décelé en ferme jusqu'ici ! Si aucun autre résultat positif n'est à déclarer depuis, nous vous rappelons toutefois les signes suspects de la maladie et votre indispensable collaboration... en les signalant sans tarder à votre vétérinaire.

Chez les bovins adultes, le virus se manifeste par des symptômes généraux du type fièvre, perte d'appétit, dégradation de l'état général, chute de la production laitière, diarrhée.

Ces symptômes disparaissent généralement en quelques jours. Dans le cas d'une infection pendant la gestation, le veau peut également être contaminé avec en conséquences des veaux morts à la naissance, des malformations congénitales et des avortements lesquels justifient précisément le suivi sur avortons, mené à l'ARSIA.

Dernière minute

Un nouvel avorton était déclaré positif au virus de Schmallenberg en ce début juillet. Contrairement aux 2 avortements précédents, il ne présentait aucun signe clinique (malformation).

Soyez vigilant, tout avorton mérite votre attention !